

BOURBRIAC

Bulletin municipal d'information

N° 24

Décembre 1991

VIVE LE MERCREDI !



éditorial

DES RAISONS D'Y CROIRE !

Autrefois, mû par le rythme des saisons, l'individu se forgeait une philosophie de la vie bien différente de celle d'aujourd'hui. «Celui qui croyait au ciel ou celui qui n'y croyait pas» avait un même idéal : bâtir des lendemains qui chanteraient ! N'y avait-il pas d'ailleurs une puissante symbolique dans «le geste auguste du semeur», du laboureur de nos campagnes, ou bien encore cet atavisme qui poussait ce brave octogénaire à planter – malgré son âge – pour les générations futures ?

Aujourd'hui, l'individu s'est effacé devant la masse puissante qui écrase tout sur son passage y compris la personnalité de chacun. Alors, à coups de matraquage audio-visuel on vous dit que tout va mal, que la morosité gagne les villes et les campagnes, que les gens, les responsables de préférence, sont tous «pourris» et on finit par se poser des questions...

Non, la société n'est pas si mauvaise qu'on veut bien le dire. Sans doute est-elle perfectible et c'est tant mieux sinon à quoi cela servirait-il de se battre ? Il n'y aurait alors qu'à jeter le manche après la cognée...

Et c'est ce que nous, Élus, ne voulons pas faire. Nous avons été mandatés pour réaliser un programme et nous tâcherons de le mener à son terme sans esprit partisan, avec, comme seul but, l'Avenir de Bourbriac ! Cet avenir que nous voulons positiver et non noircir comme se plaisent à le décrire quelques esprits chagrins.

Le premier point des perspectives que nous tracions était la construction d'une salle polyvalente : elle est largement entamée, les pages intérieures en parlent abondamment.

«Conserver à Bourbriac son rôle administratif» était la deuxième exigence que nous nous étions fixée : nous nous battons pour cela et le transfert de la Poste, rue d'Armor, en est l'illustration.

Nous annonçons le lancement d'un nouveau lotissement : eh bien cela va être chose faite mais dans un esprit nouveau : il s'agira d'un village que nous avons baptisé «**Keruliou**» (voir pages intérieures). Si Alphonse Allais voulait bâtir des villes à la campagne, nous avons, nous, souhaité donner - ou conserver - un caractère campagnard à nos quartiers du bourg.

Ce qui ne veut pas dire que nos villages de campagne sont oubliés, bien au contraire. A force de nous battre (le mot est à peine trop fort !) contre certaines administrations, nous avons arraché la modification d'un POS beaucoup trop contraignant et ainsi obtenu que de jeunes ménages puissent s'installer en campagne. Et ce succès, croyez-nous, nous le savourons tous à sa juste valeur.

Un dernier exemple qui montre la volonté des Élus d'avancer, c'est l'aménagement, courant 1992, d'une salle, rue d'Argoat, spécialement affectée à nos Anciens qui trouveront là matière à réaliser leurs nombreux projets.

Bien loin de nous l'idée de dresser un catalogue des réalisations en cours ou envisagées mais nous avons voulu, par cet éditorial, combattre la morosité ambiante et donner à chacun d'entre nous des raisons d'y croire !

Signé : La municipalité.

Permanences

à la mairie (tél. 96.43.40.21)

M. Bourguès, conseiller général

le 2^e mardi de chaque mois de 10 h à 11 h.

M. le maire : le jeudi, de 10 h à 12 h.

Adjoints

M. Botrel,

le lundi, de 14 h à 16 h

M. Rouxel,

le vendredi, de 14 h à 16 h

M. Kérais,

le samedi, de 10 h à 12 h

M. Le Lepvrier,

le mardi, de 10 h à 12 h

Sécurité sociale

Mme Richard Françoise

le lundi, de 11 h à 12 h 30

Aide ménagère

M. Scolan (tél. 96.43.49.28)

les mardis et jeudis, de 14 h à 16 h

Pays d'accueil

du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h

Mission locale

le premier mardi de chaque mois de 9 h 15 à 12 h

au dispensaire (tél. 96.43.40.24)

MSA

2^e et 4^e mardi du mois de 10 h à 12 h

Assistants sociaux

Mme Lucia : Régime général

le lundi, de 9 h à 12 h

Mme Le Contellec : Régime agricole

le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

bibliothèque

le mercredi, de 14 h à 16 h

le vendredi, de 16 h à 17 h 30

État civil

NAISSANCES

du 1.12.90 au 15.11.91

Le Floc'h Anne-Laure, Kermaol; Rannou Edwige, lotissement de la Ville-Neuve; Lozach Fanny, Crech-Vian; L'Orguilloux Mylène-Estelle, Coat-Nestic; Stéphan Laurène, lotissement de Coat-Liou; Le Diouren Céline, allée Coat-Men; Thoraval Pauline, Scoassel; Pestel Cindy, lotissement de Coat-Liou; Rolland Stéphanie, Crech-Vian; Corbel Mathieu, 13, lotissement de la Ville-Neuve; Hervé Kevin, Crech-Cant; Guégan Élodie, Rubertel; Corvez Marina, Crech-Vian; Riou Mathieu, Le Bod; Diridollou Adrian-Briac-Roufael, 61, rue de Goas ar Mogn; Moal Marie-Sophie, 27, rue Hent-Garenn; Cloarec Antoine-Louis-Henry, 11, rue de l'Armor; Jouan Pauline, Nonénou; Le Roch Brieuc-Pierre-Victor, 22, rue de Tournemine; Bornais Damien-Albert-Jean, Nonénou; Korol Mélanie; 4, rue de Goas ar Mogn; Gérardot Maëldann, Kerborzic; Le Jouan Laëtitia, Saint-Jude; Guégan Sébastien, Kerhuel; Jouan Adeline, Ty Prit.

MARIAGES

D'Angell Jean-Michel-Louis, Brest et Rabé Marie-Christine, 23, rue d'Avagour; Thoraval Éric-Louis-Marie, Saint-Houarneau et Hervé Anne-Catherine, Saint-Houarneau; Le Roux Didier-Paul-Yves, Roscaradec et Raoult Sophie-Anne-Marie, Roscaradec; Le Guillou Gabriel, Guingamp et Moël Sylvie-Christiane-Marie, Kerlo-Vian; Steunou Philippe-Marie-Pierre, 15, rue du Tumulus et Le Nabour Catherine-Christine-Renée, Bordeaux; Veber Bernard-Michel, Chartres et Tsiouazololo Frédérique-Ladie, Langoat; Botrel Bruno-Jacky-Simon, Koad Izellan et Le Cocq Élisabeth-Marie, Saint-Brieuc; Zampa Roland-Luc, Garches et Le Quémener Catherine-Marie-Odile, 30 bis, rue des Menhirs; Le Hégarat Michel-Joseph, Saint-Donnan et Coatrieux Sophie-Marie-Annick-Adrienne, Kerlo-Vian.

Extérieurs à la commune

Martin Loïc-Jean-Yvon, Stanguenat et Le Coz Marie-Christine,

Vieux-Marché; Le Douche Jacques-Jean-Yves, 3, rue de Tournemine et Larson Caroline-Janet, Wiesbaden (Allemagne); Dehay Mickaël-Alexandre-André-Louis, 17, rue des Menhirs et Le Roy Christel-Chantal-Pascale, Le Plessis-Brion; André Patrick-Marie-Marcel, 16, rue de Coat-Liou et Le Lay Colette-Marie-Claire, Plerneuf; Ollivier Yvonnick-Louis-Marie, Logoray et Riou Florence-Corentine, Ile Tudy.

DÉCÈS

Le Bizec Julienne-Marie, veuve Le Gloanne, foyer-logements; Blondelet Daniel, 3, rue de l'Armor; Pestel Louis-Jean-Marie, 35, rue du Tumulus; Le Coënt Zénaïde-Marie-Julienne, veuve Mahé, Kerlouët en Kerien; Jouan Yves-Marie, 41, rue de Goas ar Mogn; Jagu Marie-Célestine, veuve Botcazou, foyer-logements; Cadoudal Jeanne-Marie-Eugénie, veuve Le Breton, 7, rue de Goas ar Mogn; Bernard Marie-Célestine, veuve Lagattu, Saint-Morgant en Kerien; Le Couster Joseph-Marie, Cosquer-Danouët; Coataniec Germaine, foyer-logements; Robin Marie-Françoise, veuve Troëll, Kermarc; Hérisson Marie-Hélène, épouse Le Couster, Kerlo-Vraz; Calvez Jean-Marie, Le Danouët; Magourou Marie-Rosalie, veuve Fabriès, Ty-Névez; Le Diouren Jean-François-Marie, moulin des Forges; Laurent Michel, 37, Hent-Garenn; Philippe Théophile-Marie, Pen-Vern; Coatrieux Edmond, Kerlo-Vian; Guélat François-Marie, Restigou; Thomas Léonie-Marie-Pélagie, veuve Barbot, Rest-Vraz; Sannier Honorine-Marie-Joséphine, veuve Le Couster, foyer-logements; Le Breton Louis-Marie, rue de l'Armor; Le Cocq Alexandre-Marie, Nech-Bian; Magoarou Marie-Augustine, veuve Larnet, 33, rue de l'Armor; Connan Marcel-Yves, foyer-logements; Lucas Marie-Augustine, veuve Perrot, 14, rue du Tumulus; Pavec Léontine-Désirée-Marie, veuve Le Jéhan, Coat-Kermaoz; Henry Marie-Madeleine, Le Hars; Michel André, 26, rue d'Avagour; Jégou Franck, Crech-Vian.

Le budget supplémentaire 1991

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Denrées et fournitures + 7000	Redevance recouvrement 117 100
Frais de personnel + 118 000	Dotations de l'Etat 16 260
Travaux et services extérieurs + 30 000	Produits antérieurs 116 934
Participations et contingents + 1000	
Frais financiers + 6454	
Prélèvement pour dépenses d'investissement + 380 818	
Total équilibré à 560 154 F	

Investissement

Dépenses	Recettes
Emprunts - 6050	Subventions + 227 675
Travaux de bâtiments - 777 324	Prélèvement sur recettes de fonctionnement + 380 818
	Immobilisations - sinistres + 162 781
Total équilibré à 771 274 F	

Les décisions du conseil municipal

Aménagement de la zone communale de Coat-Liou

(au-dessus du foyer-logements)

Le conseil municipal prévoit de grands lots et une organisation différente d'un lotissement traditionnel.

Cette étude est confiée à la Direction départementale de l'Équipement.

Éclairage public

L'éclairage public a été installé :

- rue des Menhirs,
 - rue Gas ar Morgn,
 - rue Avaugour,
 - rue du Télégraphe
- et à Kerjoly.

Coût de ce lot : 43.000 F. Le financement qui incombe à la commune est de 19.350 F.

Il a été installé aussi rue de l'Argoat pour un coût de 10.400 F. La participation de la commune s'élève à 5200 F.

Poste – presbytère

La commune cède au ministère des PTT les bâtiments dits «presbytère», rue de l'Armor et dépendances. En contrepartie, le ministère des PTT cède à la commune de Bourbriac le bâtiment dit «Poste», rue du Télégraphe.

A VENDRE

• En l'état, **TONDEUSE** essence autoportée. Puissance de 16 chevaux; largeur de coupe de 1,40 m. S'adresser en mairie.

• **MOBILIER SCOLAIRE** (tables, chaises). Vente aux enchères fixée au samedi 14 décembre, dès 14 h, à l'atelier communal, rue Hent-Garenn.

Parking de Roudoué

L'entreprise HÉLARY a procédé au goudronnage du parking de Roudoué qu'utilisent maintenant les parents d'élèves du collège Jules-Ferry. Désormais, la circulation dans la rue Hent-Garenn se fera plus aisément, notamment aux heures de rentrée et de sortie des classes.



Centre aéré

Le centre a accueilli une trentaine d'enfants par jour en moyenne.

Directeur : Daniel Patrice; secondé par Kathy Méléder, Franck Le Gall, Béatrice Baron.

Le Cap Argoat a fonctionné du 7 juillet au 2 août. La fréquentation a été certes moyenne mais les jeunes qui l'ont fréquenté ont apprécié les activités.

Réhabilitation des chapelles du Danouet et de Saint-Houarneau

Le conseil municipal décide la réalisation de travaux de restauration, approuve les devis (193.763 F pour Danouet, 93.263,50 F pour Saint-Houarneau) et prévoit la réalisation des travaux dès réception des arrêtés de subventions.

Élections de mars 92

A l'occasion des élections cantonales et régionales du mois de mars prochain, les électeurs devront obligatoirement se munir de leur carte d'électeur.

Achat de terrains par la commune

(agrandissement du site du plan d'eau)

Il s'agit des parcelles :

ZL n°34 appartenant à M. Le Men.

ZM n°108 appartenant à Mme Mortz.

ZM n°90 appartenant à Mme Bourdon.

POS

Le conseil municipal demande une modification du POS afin de classer en zone D les parcelles cadastrées : YC n°4, ZA n°54 (partie) et ZM n°57 (partie).

Collecte de ferrailles

Le ramassage des ferrailles (carcasses de voitures, matériels électro-ménager, etc.) aura lieu le mardi 7 janvier.

Dates et lieux des dépôts : les samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 janvier :

- route de Plésidy : délaissé face à la route de Tanouédou,
- route de Kerien : délaissé avant Cosquer Danouët,
- route de Maël-Pestivien : terrain communal de Saint-Houarneau,
- route de Pont-Melvez : délaissé de Pont-Ider (avant Roudoué),
- route de Guingamp : dépôt de Tournemine.

Il est à rappeler que le dépôt de Tournemine est ouvert, en outre, les premiers samedis et lundis de chaque mois, de 10 h à 11 h 45.

Aménagement d'une aire de stationnement à l'école de Roudoué

(pour délester la rue Hent-Garenn)

Coût prévisionnel :
55.616,28 F.

Aménagement du haut de la place du Bourg et assainissement en eaux pluviales

Le marquage des parkings est en pavés granit. Les trottoirs sont en enrobé avec bordure granit. Le montant des travaux s'élève à 175.000 F. Travaux confiés à l'entreprise Héлары.

UN MOT SUR LA TAXE D'HABITATION...

On a pu lire dans le quotidien *Ouest-France* du samedi 28 septembre un article concernant la taxe d'habitation et intitulé : «Impôts locaux : la douloureuse».

Cet article fait le point d'une manière très précise sur la situation qu'ont vécue cette année un certain nombre de contribuables, y compris à Bourbriac.

En effet, certaines T.H. ont «flambé» avec des augmentations considérables dépassant parfois les 50%. En fait, il faut chercher la cause de ce problème ailleurs que dans la commune. La loi de finances de 1991 a supprimé un certain nombre de dégrèvements, ne prenant plus en compte le montant de l'impôt sur le revenu payé au percepteur mais celui qui

aurait été dû sans les abattements (intérêts d'emprunts pour l'achat d'une maison, assurances-vie, etc.). C'est ce qui explique les augmentations.

La T.H. ne profite pas uniquement aux communes mais contribue également aux budgets des départements et des régions qui ont tendance à dépasser l'inflation (département des Côtes-d'Armor : +5,8% - Bretagne : +9,6%).

A Bourbriac, la progression a été de 2,53%, ce qui représente l'augmentation des bases d'imposition fixée par l'État et qui équivaut pratiquement au montant de l'inflation.

Il fallait le préciser !

Subvention aux Kurdes

Le conseil municipal vote la subvention de 1000 F au comité départemental de soutien aux Kurdes.

Centre culturel breton de Bourbriac

En octobre 1990, quelques personnes désirant apprendre les danses bretonnes se réunissaient pour la première fois. Au fil des semaines, le cercle s'agrandissant, l'idée d'un Centre culturel breton commençait à germer. Celui-ci fut porté sur les fonds baptismaux fin 1990.

Son but : promouvoir la culture bretonne sous toutes ses formes (danse, chant, musique, langue), avec également un objectif essentiel, rassembler des personnes de tous âges et surtout de toutes opinions.

Le nom de deux Briacins ayant contribué, par leur action en faveur de la culture bretonne, à faire connaître Bourbriac dans toute la Bretagne ayant été plébiscité, le Centre culturel breton Étienne Rivoallan-Joseph Cadoudal était né.

Au mois de janvier 1991, de nouvelles activités voyaient le jour : cours de musique (bombarde, accordéon), cours de chant (Kan an Diskan) et cours de danse pour enfants.

Au total, le Centre culturel regroupe à l'heure actuelle plus d'une centaine d'adhérents de 7 à 77 ans ! et qui, il faut le souligner, proviennent d'une vingtaine de communes. Sur ces activités hebdomadaires, se greffent l'organisation de festou-noz, festou-deiz et l'animation du pardon de Vourc'h : la fête des vieux métiers du



Une tradition vivante.

21 juillet a regroupé plus de 2000 personnes autour du plan d'eau.

Un des grands moments de l'année 1991 restera sans aucun doute le voyage à Sellières dans le Jura, où le Centre culturel représentait la Bretagne à l'occasion du festival de la Pomme qui regroupe des participants de la plupart des régions françaises. La quarantaine d'adhérents présents, tous costumés, a fait la promotion de notre terroir par une animation constante (danses, musique, chants) et la vente de produits bretons (2500 crêpes par exemple). Un voyage vraiment inoubliable et qui

va se traduire dans les prochains mois par des échanges – déjà programmés pour certains – avec d'autres régions.

Parmi les projets du Centre culturel breton, il faut noter la mise sur pied d'un comité de lecture, un réveillon en commun pour la Saint-Sylvestre, les fêtes du pardon de Vourc'h 92 avec, le samedi soir, un bal populaire animé par un groupe de Berrichons, et le dimanche une fête des vieux métiers beaucoup plus étoffée, avec notamment la participation des cercles et bagad de Pommerit-Le-Vicomte, Saint-Nicolas-du-Pélem, et la présence – en dehors des Berrichons – d'un groupe de Jurassiens.

L'animation des fêtes locales de la région est également programmée pour 1991 et rendez-vous est déjà pris dans le Jura pour octobre prochain.

Vous pouvez toujours vous inscrire pour les activités en place, et même en proposer de nouvelles, vous serez toujours les bienvenus ; ou tout simplement vous joindre à la trentaine d'amateurs qui, tous les samedis, sillonnent ensemble les festou-noz de la région !

Centre culturel breton

PRÉSIDENT : Michel Diridollou

- **Cours de danse adultes** : le mercredi, de 20 h 30 à 22 h 30.
Responsables : Yves Le Blond et Camille Barbier.
- **Cours de danse enfants** : le samedi, de 13 h 30 à 15 h.
Responsables : Yann Guillerm, Laurence Cadoret et Nicole Roué.
- **Cours de Kan an Diskan** : le mercredi, de 20 h 30 à 22 h 30.
Responsable : Marcel Guilloux.
- **Cours de musique** : le vendredi, de 20 h 30 à 22 h 30.
Responsables : René Lachater, Ollivier Urvoy.

Pays d'Accueil et les spectacles

Un pari ambitieux

Visiteurs d'un soir

Surpris ! Étonnés et surpris. Les Briacins et les touristes ont été surpris et étonnés d'assister au départ de 8 autocars, le 11 août dernier, sur la place du Centre. C'était la conclusion d'une opération inédite : le circuit spectacle «visiteurs d'un soir», qui a rassemblé près de 2000 spectateurs au cœur de l'Argoat.



existantes : associations de sauvegarde du patrimoine, comités de quartier, associations culturelles, syndicats d'initiative... Les «gens du pays» connaissent leur secteur, savent en parler et le faire aimer.

Une nécessité de qualité et de professionnalisme

Le public touristique de 1991 est exigeant : les médias l'ont habitué à la qualité, et il demande une chose avant tout : l'innovation. La surprise doit devenir la règle ! Mais le spectacle est un métier, et ses règles sont strictes, surtout si l'on veut reproduire plusieurs fois la féerie. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire appel à des professionnels pour conduire l'entreprise-spectacle : c'est une grande chance que des acteurs, techniciens, musiciens professionnels, vivent en ce pays ; le bon sens est de leur confier la conduite de l'opération.

Qualité enfin de l'information : le choix d'une communication «haut de gamme», par une affiche mise au point avec le précieux concours d'une agence de marketing, le soutien attentif de la presse écrite et audiovisuelle (TF1) ont été décisifs pour la réussite du projet.

Le rôle d'un Pays d'Accueil est évidemment de participer à la mise en place de structures touristiques. L'animation est une structure immatérielle au même titre que l'accueil et l'information. On constate, au travers du vécu de nos bureaux de tourisme, syndicats d'initiative et autre Point I, que le visiteur ne découvre souvent notre Argoat que par un circuit d'un après-midi, éventuellement d'une journée, et qu'il reste souvent «extérieur» à ce pays, car les occasions de le pénétrer en profondeur sont rares.

Ici point de visites touristiques encadrées : une multitude d'espaces à découvrir, un patrimoine naturel, architectural éclaté. Point de

«Mecque historique et artistique» mais un foisonnement de repères, de signaux culturels partout dans le paysage. Point d'académie, mais des poètes qui vivent, des pierres qui parlent !

D'où cette idée logique de relier ces joyaux du patrimoine humain et naturel par le fil d'un spectacle accessible à tous, présentant la diversité et la richesse de l'Argoat, et incitant le spectateur à revenir y séjourner.

Une force associative puissante

Il était indispensable de s'appuyer sur les associations

Village de Keruliou

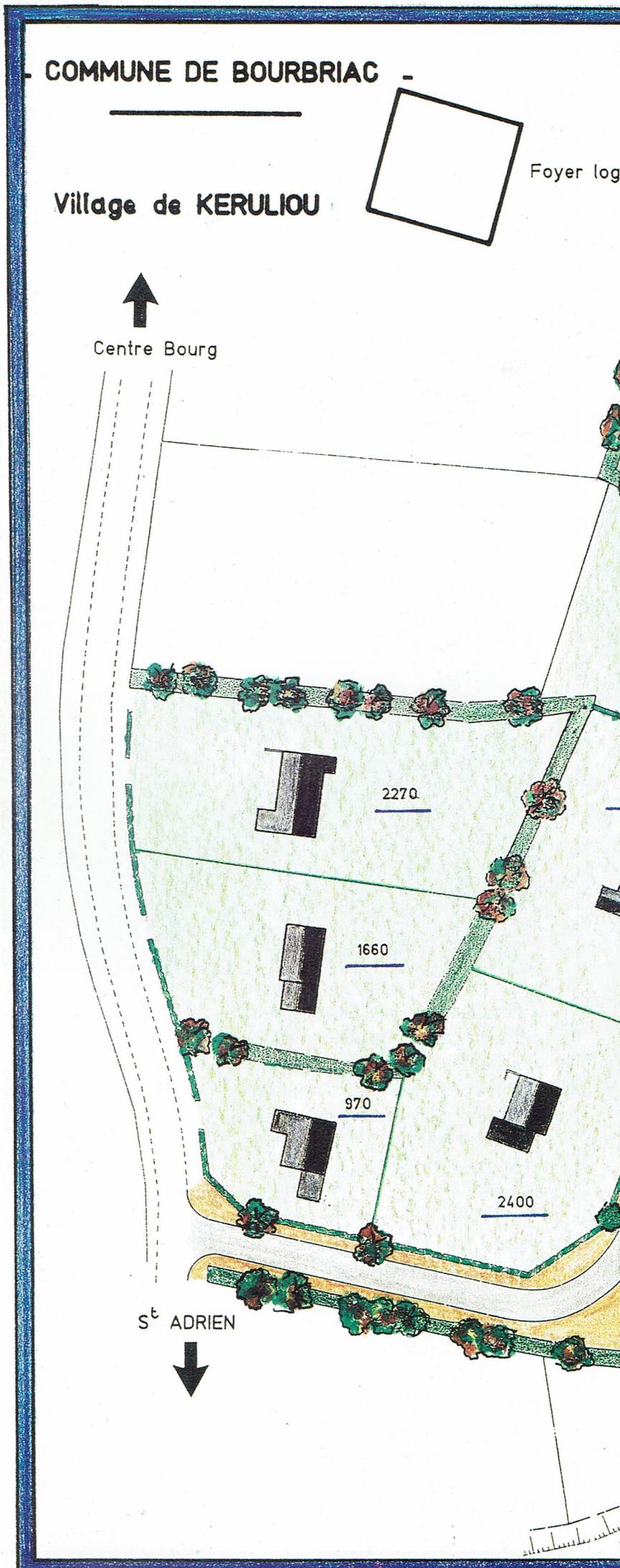
Adossé au bois de Coat-Liou, dans un cadre unique, il aura les caractéristiques suivantes :

- *EXPOSITION*
Sud-Sud-Ouest.
- *18 LOTS*
allant de 970 à 2400 m².
- *LES TALUS EXISTANTS,*
boisés, seront conservés.
- *UN SENTIER PIÉTONNIER*
en bordure du bois permet-
tra d'agréables promenades

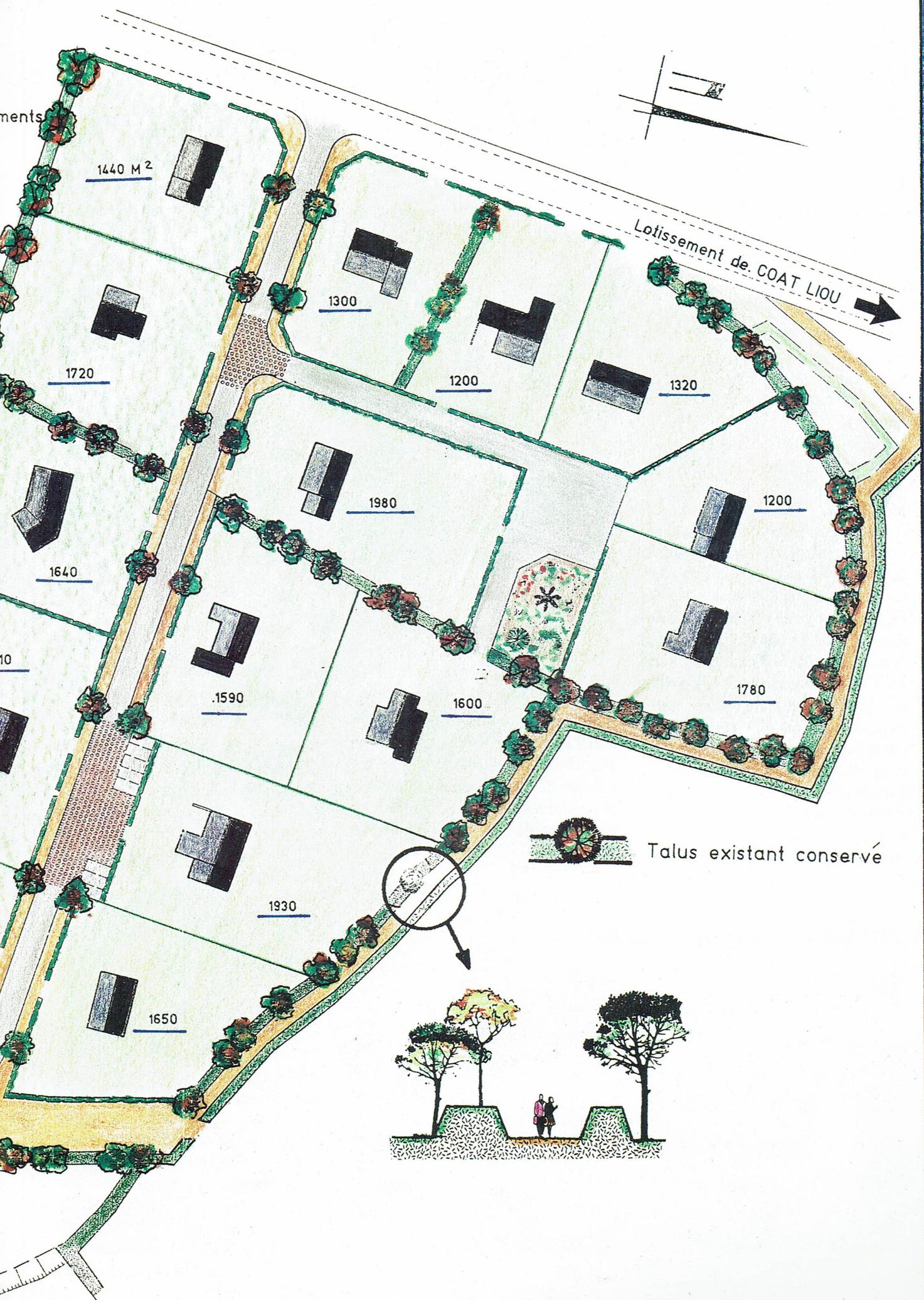
*On le voit, la philosophie du projet a été dictée par **un souci de qualité de vie** dans un environnement exceptionnel que la municipalité a voulu préserver.*

Les lots seront en vente dès le mois d'avril. Se renseigner dès maintenant en mairie.

Tél. 96.43.40.21.

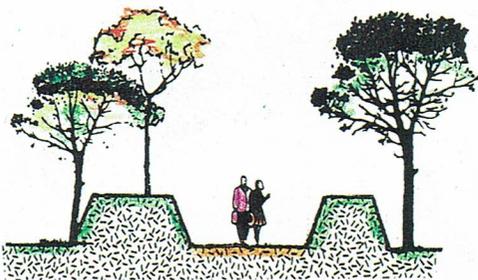


ments



Lotissement de COAT LIOU →

Talus existant conservé



Base de loisirs des Forges

Construction de la salle: les travaux vont bon train

Dès cet été, l'entreprise Yves Poher de Bourbriac procédait au terrassement (photo 1). Suivaient les fouilles (photo 2) et puis la partie basse (niveau 1) que les estivants du bord du lac avaient tout le loisir d'observer (photo 4).

A la reprise en septembre, les travaux ont redémarré sous la direction de Jean-Bernard Poher qui, avec son équipe, peut se féliciter de n'avoir pratiquement perdu aucune journée de travail, si bien que le planning mis sur pied par l'architecte Jean-Yves Philippe est pour l'instant parfaitement respecté. De son côté, l'entreprise Jean Le Houerff, de Ploumagoar, avait anticipé en préparant la charpente qu'elle s'emploie maintenant à mettre en place (photo 3). Ces travaux (charpente et couverture) sont placés sous la direction de M. Yves Coataniec, Briacin d'origine.

Avant que la dalle de la grande salle ne soit coulée, l'entreprise Michel Botrel, de Grâces, avait installé toutes



Photo 1.

ses réserves électriques. On peut donc dire que la coordination des corps d'état se fait pour le mieux, sous l'œil attentif de l'architecte et de la commission des travaux qui se réunit tous les vendredis après-midi. D'ici à quelques semaines, la salle devrait être hors d'eau.

Utilisation de la salle

Comme nous l'annonçons dans nos précédents bulletins, la salle sera réellement polyvalente. Elle servira pour des repas : 400 personnes pourront confortablement y prendre place. Des traiteurs auront la possibilité de la louer, étant donné qu'elle sera équipée d'une cuisine ultra-moderne. Les danseurs trouveront à s'exprimer sur une piste de qualité dominée par une grande scène de près de 100 m². Enfin, spectacles divers (théâtre, musique...) et congrès pourront s'y dérouler dès l'été prochain. (Il est à noter que certains organisateurs n'ont pas attendu l'achèvement des travaux pour, déjà, la retenir !)

Si la grande salle du niveau 2 (près de 400 m² !) demeure l'attraction numéro 1 de ce vaste ensemble, il ne faut pas oublier le niveau 1 qui verra s'installer les bureaux du Pays d'Accueil, y compris ceux de la fédération régionale, car – est-il besoin de le rappeler ? – Bourbriac a la chance d'abriter



Photo 2.

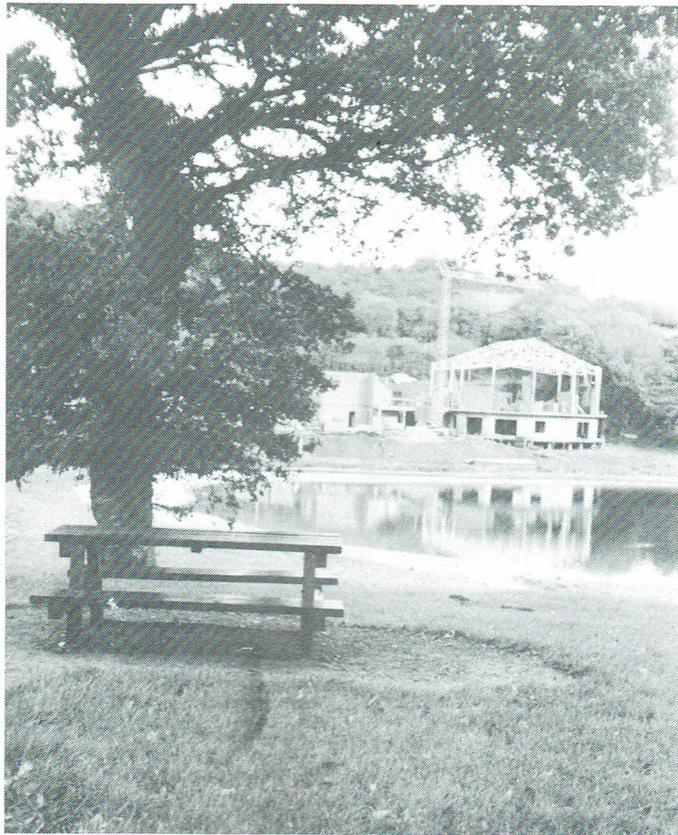


Photo 3.

dans ses murs la fédération des Pays d'Accueil de la région Bretagne. A côté de ces locaux, se trouvera la salle des associations briacines, ouverte également l'été aux campeurs du plan d'eau. Cette infrastructure importante sera bien entendu mise sous surveillance puisqu'un logement de gardien est inclus dans l'ensemble. On le voit, la municipalité n'a pas hésité à «mettre le paquet» (sans aug-

mentation des impôts, il faut le mentionner !) sur cette réalisation qui devrait donner à notre commune, par ailleurs accueillante, un label touristique de qualité. Enfin, signalons qu'un comité de gestion composé d'élus et de représentants d'associations locales, sera prochainement mis sur pied afin de promouvoir la salle et de gérer au mieux son utilisation.

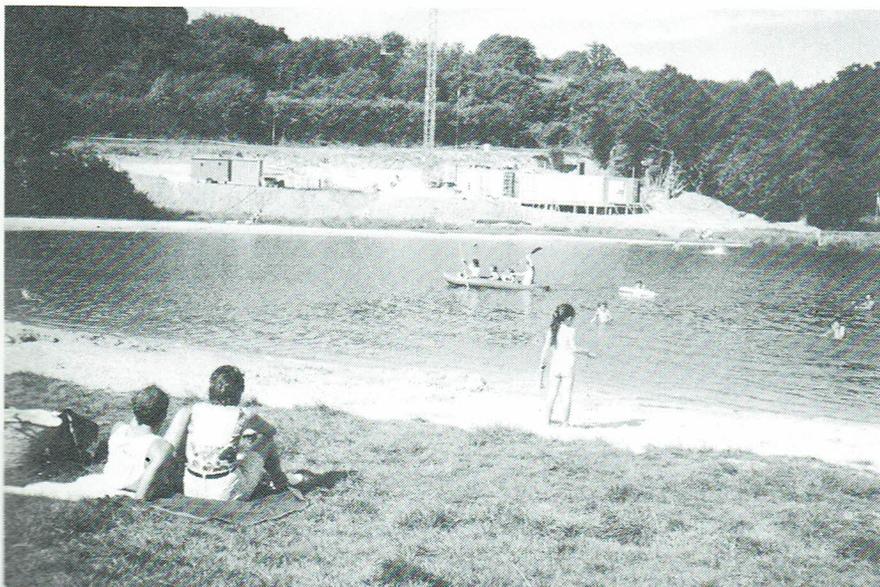


Photo 4.

Le point sur le coût de la salle

Nous publions ci-dessous le montant des travaux par corps d'État, ainsi que le total des subventions dont nous bénéficions en plus de la TVA (à 15,6%) que nous récupérerons dans deux ans.

- Terrassement, gros-œuvre : 1 164 449
- Charpente, couverture, serrurerie 438 820
- Menuiserie extérieure (alu) 302 052
- Menuiserie intérieure + parquet 205 842
- Chauffage, sanitaire, électricité, ventilation 639 553
- Plâtre 90 955
- Carrelage 240 000
- Peinture 94 998
- Plafonds suspendus ... 139 998
- Sonorisation 50 284

Total (TTC) : **3 366 951**

MONTANT DES SUBVENTIONS :

État : 349 000
 Région : 579 000
 Département : 198 000

TVA récupérée 442 800

Total : **1 568 800**

COÛT RÉEL DE LA SALLE :

3 366 951
 - 1 568 800
 = **1 798 151 F**

Du côté des écoles

COLLÈGE JULES-FERRY, 11, Hent-Garenn

L'informatique au service de la pédagogie



Soizic et Patricia, élèves de 6^e, sur micro-ordinateur au CDI

L'année scolaire 1990-1991 s'est achevée sur une première : les ateliers de pratiques artistiques du collège ont exposé pendant huit jours au manoir de Toul-an-Gollet en Plésidy. Leur exposition a vu passer près de 400 visiteurs.

Le bilan de cette année a été aussi très positif sur le plan des résultats puisque 87,87% de nos 3^{es} ont obtenu le Brevet des collèges et que près de 60% d'entre-eux accédaient à la classe de 2nde.

La nouvelle année scolaire a démarré, elle, sous les meilleurs auspices : notre CDI informatisé vient d'être agrandi et rénové, et son fonds documentaire s'est enrichi d'ouvrages pour une valeur globale de 15 000 F.

L'année reprend donc avec des conditions de travail encore améliorées, pour que le collège réponde mieux encore à sa double mission d'éducation et d'instrument de culture au service de nos élèves.

ÉCOLE SAINT-BRIAC

L'école Saint-Briac ouverte sur la vie communale

A l'occasion des «gras» tous les élèves de l'école ont rendu visite aux personnes âgées du foyer-logements. Après quelques chants les enfants ont partagé les gâteaux qu'ils avaient préparés.

Dans le cadre de l'éducation civique, M. Louis Bourges a accepté de répondre aux questions des enfants concernant le Conseil général. Suite à cette rencontre, les enfants ont visité les locaux du Conseil général.



Au foyer, une rencontre appréciée.

Les effectifs scolaires en 1991-1992

Ecole maternelle publique :	72	Ecole maternelle Saint-Briac :	38
Ecole primaire publique :	119	Ecole primaire Saint-Briac :	67
Collège Jules-Ferry :	151	Collège Saint-Antoine :	106

Une saison... fleurie !



Réussite totale chez M. et Mme Roué (Nonénou) !

C'est au cœur de l'été que le jury, constitué de Mmes et MM. Dereat, Le Jan, Rongier, Tanguy et Yger, a circulé en tous sens les villages et les rues du bourg de Bourbriac pour établir le palmarès des maisons fleuries 1991.

D'année en année, on constate une élévation du niveau moyen de fleurissement, autant sur les façades que dans les jardins ; de nouveaux villages apparaissent au palmarès (Kerlec, Nonénou...), alors que les «traditionnels» maintiennent leurs efforts. Le fleurissement, classiquement estival, devient souvent automnal et printanier.

Au vu des résultats et de la visite du jury, la distinction entre petit et grand jardin a été maintenue cette année. Les prix, sous forme de bons d'achat chez les professionnels du fleurissement du canton, sont remis fin novembre.

Le travail des ouvriers commu-

naux, Jean-Michel Dereat et Philippe Rongier est particulièrement apprécié ; innovation remarquée, les chrysanthèmes retombant en cascades des fenêtres de la mairie forment la conclusion heureuse d'une saison d'efforts vers l'embellissement de notre commune.



Un lauréat traditionnel : chez M. et Mme Diridollou.

Le palmarès

Catégorie maisons avec jardin.— 1^{er}. M. et Mme Roué Dominique, *Nonénou* (petit jardin), M. et Mme Chevanche René, *Rohello* (grand jardin) ; 2. Mme Déreat Nicole, *Kerlegne* (grand jardin), M. et Mme Duro Joël, *rue du Tumulus* (petit jardin) ; 3. M. et Mme Duédal Francis, *rue Coat-Liou* (petit jardin), M. et Mme Rannou Jean, *Kerlec* (grand jardin).

Catégorie façades.— 1^{er}. M. et Mme Le Verre, *rue Avaugour* ; 2. M. et Mme Thoraval René, *Scoassel* ; 3. M. et Mme Lombardet Michel, *rue Goas-Mogn*.

Catégorie commerces et établissements recevant du public.— 1^{er}. M. Diridollou François, *place du Centre* (le jury remarque le fleurissement régulier tout au long de l'année) ; 2. M. et Mme Cadoret, *place du Centre*.

Catégorie fermes.— 1^{er}. M. et Mme Diridollou Pierre, *Garnel* ; 2. M. et Mme Le Provost Arsène, *Villeneuve* ; 3. M. Cadoudal Joël, *Kerlahaye*.

Les services techniques de la commune interviennent...

AU BOURG...



Michel Rivoallan achève de poser la grille de protection au bar du Stade.

... ET À LA CAMPAGNE



Maurice Pommelec et Michel Rivoallan ont procédé à la restauration du calvaire de Kroaz an Armet (route de Kérien, au Goajou).

L
e

Il a été réalisé par l'entreprise Bidault de Ploufragan, pour un montant TTC de 404.605,83 F.

p
r
o
g
r
a
m
m
e

Ce programme comportait la réfection des chemins suivants :

- Drezit (300 m),
- D8 à Koat Uhelan (380 m),
- Kervoaic (420 m),
- Le Vern (520 m),
- Kervouezou à la limite de Moustéru (880 m),
- Tournemine (750 m),
- Roz Berou aux Forges (330 m),
- des Forges à entrée allée Koat-Men (725 m),
- accès école primaire Hent-Garenn (1880 m²),
- Krec'h Craviou (empierrage et sablage, 300 m).

r
o
u
t
i
e
r

Le syndicat routier inter-communal a effectué le goudronnage du chemin du Bod au CD24 (700 m) à 17 F le m².

La longueur totale des chemins goudronnés est de 5 km.

1
9
9
1

En plus de ce programme routier, la commune a consacré 300.000 F à l'entretien courant de sa voirie (épareuse, curage de fossés, fauchage, point-à-temps, etc.).

Le cœur de la cité s'embellit... par l'effacement du réseau électrique

La rue de Goas ar Mogn

AVANT...



ET



... AUJOURD'HUI.

Échos de nos pardons



Penity marque l'ouverture des fêtes de quartier à Bourbriac. Comme tous les ans, les visiteurs se pressent en masse autour et dans sa jolie chapelle, dans sa salle, aux abords des allées de boules ou prennent part aux animations qui leur sont proposées comme en témoignage la photo ci-contre où l'on voit un concurrent en terminer avec un parcours à obstacles.

Un concurrent concentré...

LOISIRS

Que faire à Bourbriac pendant la semaine ?

Activité	Lieu	Jour	Heure	Pour prendre contact : responsables	
Anglais • Débutants • Confirmés	Collège Jules-Ferry	Mardi Vendredi	20 h 30-22 h 20 h -22 h	Mme B. Pommelec M. B. Bonniec M. C. Mériaux	96.43.67.02 96.43.41.82 96.43.40.42
Badminton • Jeunes • Adultes	Gymnase	Mardi – Jeudi Samedi	17 h-20 h 20 h-22 h 30	M. P. Le Drézen M. S. Lagadec	96.43.42.67 96.43.49.86
Bibliothèque	Mairie	Merc. – Vend.	16 h-17 h 30	Mairie	96.43.40.21
Boxe française	Salle de l'ancien collège	Mardi – Jeudi	19 h-20 h 30	M. P. Fardin	96.43.42.57
Bricolage	Mairie	Lundi	14 h-16 h	S'adresser en mairie	96.43.40.21
CDS (Centre de découvertes sportives)	Gymnase	Mercredi	13 h30 -16 h	Mairie	96.43.40.21
Club Cheveux d'Argent	Foyer-logements	Mardi	14 h-18 h	Mme M. Lahaye M. L. Duviolier	96.43.44.02 96.43.67.36
Cours de français pour anglophones	Collège Jules-Ferry			M. C. Mériaux	96.43.40.42
Cyclotourisme		Dimanche	Matin	M. J.-Y. Le Boulc'h	96.43.46.34
Danse	Salle de l'ancien collège	Lundi	17 h-19 h 30	Mme A.-M. André	96.43.46.92
Danse bretonne • Adultes • Jeunes	Salle de l'ancien collège	Mercredi Samedi	20 h 30 13 h 30-15 h	M. G. Cadoret M. M. Diridollou M. et Mme D. Roué	96.43.44.36 96.43.44.90 96.43.44.46
Équitation	«Les Forges»	Tous les jours		M. J.-C. Le Bizec	96.43.66.85
Football • Intérieur • Extérieur	Gymnase du 1.11 au 1.03 Stade B.-Le Quellenec	Vendredi V. (1.3/1.11)	20 h-22 h 19 h-21 h	M. L. Gautier M. A. Coatrieux	96.43.41.81 96.43.41.65
Gymnastique féminine et sorties pédestres	Salle de l'ancien collège	Jeudi	20 h 30-22 h	Mme M. Jouan Mme N. Rannou	96.43.45.47 96.43.43.27
Harpe	Mairie	Mercredi	15 h-19 h	Mlle Anne Auffret	96.21.82.60
Judo	Gymnase	Mercredi	16 h 30-19 h	M. J.-P. Mahé M. J. Lucia Mme. E. Guyomard	96.43.41.62 96.43.45.82 96.43.40.90
Piano et orgue	Église	Mercredi	Après-midi	M. Ghesquiere	96.33.74.60
Tennis	Gymnase	Lun. et Mer. Jeudi Vendredi Samedi	17 h-22 h 30 20 h-22 h 30 17 h-19 h 30 14 h-20 h	M. A. Magoarou	96.43.67.35
Yoga	Mairie	Lundi	20 h 45-22 h	Mme H. Mollard Mme D. Magoarou	96.31.90.77 96.43.67.35